

mail for good

FAQ

M'inscrire :

- Comment savoir si mon association est apte à émettre un reçu fiscal ?
- Qu'est ce qu'une signature numérique?

Gérer mon association :

- Est-il possible d'avoir les adresses des donateurs ?
- Comment s'organise le défilement des associations sur la page « découvrir les associations » ?
- A quoi correspondent les compteurs en euros présents sur les pages des associations ?
- Puis-je changer moi-même les informations données sur ma page dédiée ?

Les dons :

- Est-ce que la plateforme Mailforgood prend des commissions sur les dons ?
- Des reçus fiscaux sont-ils émis pour le visionnage de publicité ?
- Comment faites-vous pour émettre, pour mon compte, un reçu fiscal ?
- A quelle date est effectué le versement des dons ?

Fédérer votre communauté sur Mailforgood :

- Qu'entendez-vous par « plateforme interconnectée » ?
- Qu'est ce que la signature solidaire ?
- Quels sont les meilleurs moyens de générer du trafic sur ma page dédiée ?

M'inscrire :

- **Comment savoir si mon association est apte à émettre un reçu fiscal ?**

Certaines associations peuvent délivrer à leurs donateurs des reçus pour les dons versés qui ouvrent droit à une réduction d'impôt (66% de réduction dans la limite de 20% du revenu imposable). Pour émettre des reçus fiscaux, votre association doit répondre aux critères définis par les **articles 200 et 238 bis du CGI**. La plupart des associations de loi 1901 et d'intérêt général correspondent à ces critères, et notamment :

- Les fondations ou associations reconnues d'utilité publique
- Les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'oeuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises
- Les organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la présentation au public d'oeuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain, à la condition que les versements soient affectés à cette activité.

Pour délivrer les reçus fiscaux, il suffit de remplir les conditions posées par les articles 200 et 238 bis du CGI. Il n'y a pas besoin d'agrément ou d'autorisation spéciale.

Mais, en cas de doute, la vérification peut être utile, car l'association délivre des reçus fiscaux sous sa responsabilité. Si une association délivre des reçus alors qu'elle n'en a pas le droit, elle s'expose à une amende de 25% du montants des reçus illégaux.

N'hésitez donc pas à envoyer une demande de rescrit fiscal, accompagné de vos statuts à votre correspondant départemental ([liste ici](#)). La procédure est détaillée [ici](#), avec notamment un modèle de demande en annexe. Dès réception du dossier, l'administration fiscale dispose de 6 mois pour répondre positivement ou négativement au rescrit.

Si vous n'êtes pas sûr de votre éligibilité, nous proposons d'assurer votre visibilité et de générer des dons-minutes grâce aux vidéos publicitaires, en attendant la validation de votre situation fiscale.

- Qu'est ce qu'une signature numérique?

Pour émettre un reçu fiscal, nous avons besoin de la signature du signataire habituel des reçus (Président, Trésorier...). **Cette signature sera apposée au bas des reçus fiscaux délivrés lors des dons.**

Elle peut être envoyée en .pdf ou en format image (.jpeg, .bmp...) selon la préférence.

Gestion de l'association sur Mailforgood :

- Est-il possible d'obtenir les adresses des donateurs ?

Nous vous envoyons **3 fois par an** les coordonnées de vos donateurs. Nous développerons par la suite un espace administrateur qui vous permettra de communiquer directement avec vos soutiens.

- Comment s'organise le défilement des associations sur la page « découvrir les associations » ?

Actuellement, les associations sont ordonnées chronologiquement en fonction de leur date d'entrée sur Mailforgood, les premières arrivées figurant en début de liste. Cet ordre est destiné à changer avec la nouvelle version du site web (sortie mi-février 2012) où une logique de classement en fonction du nombre de vues et de dons ordonnera les associations.

- A quoi correspondent les compteurs en euros présents sur les pages des associations ?

Ces compteurs représentent le cumul des dons depuis l'ouverture de la plateforme, en février 2010. Ils prennent en compte aussi bien les « mini-dons » générés grâce au visionnage de publicités par l'internaute, que les dons réalisés par Carte Bleue sur la plateforme Mailforgood. Ces compteurs sont une estimation en temps réel. Vous recevrez trois fois par an un récapitulatif du montant exact généré.

- Puis-je changer moi-même les informations données sur ma page dédiée ?

Dans un premier temps, les informations présentes sur votre page seront celles que vous nous aurez envoyées lors de l'inscription et ne pourront être modifiées que par Mailforgood (un simple mail suffit à nous prévenir des modifications que vous souhaitez obtenir sur votre page). Nous travaillons actuellement sur **une interface où vous pourrez vous-même éditer votre page dédiée**, qui sortira mi-février 2012.

Les dons :

- Est-ce que la plateforme Mailforgood prend des commissions sur les dons ?

Non, Mailforgood ne prend pas de commission sur les dons réalisés sur la plateforme.

Les revenus de mailforgood sont de deux sortes :

- lors d'un don par carte bleue, nous proposons au donateur de nous verser un « pourboire » volontaire
- dans le cadre de la diffusion des publicités, Mailforgood conserve 30% des revenus publicitaires générés.

- Des reçus fiscaux sont-ils émis pour le visionnage de publicité ?

Non. Les reçus fiscaux ne sont émis que pour les dons en ligne, réalisés par Carte Bleue. Les mini-dons générés par le visionnage de publicité ne donnent pas lieu à l'émission d'un reçu fiscal étant donné qu'ils proviennent d'un émetteur tiers.

- Comment faites-vous pour émettre, pour mon compte, un reçu fiscal ?

Le contrat de partenariat comporte un mandat spécial, où l'association mandate Mailforgood à émettre pour son compte les reçus fiscaux aux internautes qui réalisent un don à partir de Mailforgood. Ces reçus comportent les mêmes informations que ceux que

vous émettez habituellement. Ils sont émis par voie informatique, au format PDF, dès validation du don.

- A quelle date est effectué le versement des dons ?

Nous effectuons les versements tous les quatre mois (en janvier, avril et septembre), sous forme de virement bancaire.

Fédérer votre communauté sur Mailforgood :

- Qu'entendez-vous par « plateforme interconnectée » ?

Mailforgood a pour but de mettre en relation les associations avec des soutiens. Pour ce fait, nous multiplions les relais via les réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter. La plateforme propose d'ailleurs une inscription via Facebook Connect, qui permet à l'utilisateur Facebook de s'inscrire encore plus facilement en liant son compte Facebook à celui Mailforgood. **Tous ces procédés sont encore plus d'outils développés pour vous afin d'augmenter la visibilité de votre association.**

- Qu'est ce que la signature solidaire ?

La signature solidaire est une technique pour améliorer la visibilité de votre association en proposant à vos soutiens d'apposer au bas de leurs mails une signature montrant leur engagement et invitant leurs contacts à soutenir votre association sur la plateforme mailforgood.

- Quels sont les meilleurs moyens de générer du trafic sur ma page dédiée ?

La plateforme Mailforgood est un outil pour vous mais il est important de le faire fonctionner au mieux. Parlez de votre page autour de vous, partagez l'adresse dans vos newsletter ou via les réseaux sociaux (Facebook et Twitter). C'est à vous de jouer !